



Hérault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

# ARRETE MUNICIPAL N°2025/027

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS

### Le Maire de COURNONTERRAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°D2020-02 du 5 juillet 2020 portant fixation du nombre d'adjoints ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°D2020-03 du 5 juillet 2020 portant élection des adjoints ;

**Vu** le Procès-Verbal du 5 juillet 2020 d'élection du Maire et des adjoints ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°D2023-66 du 27 septembre 2023 accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,

**Considérant** la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonctions du Maire ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Monsieur Patrick MOREAU, conseiller municipal, est délégué à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Veille sur la propreté de l'espace public
- Observation et prévention des incivilités
- Signalement des désordres de voirie (transmission e-service)
- Contacts de terrain avec les citoyens et les commerces

**ARTICLE 2** : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises à ce titre.

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé. Il sera transcrit au registre des actes administratifs de la Commune et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à M. le Trésorier.

Fait à COURNONTERRAL, Le 22 janvier 2025

Le Maire,  
William ARS



Notifié à l'intéressé le :  
Signature :

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressés au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Certifie exécutoire compte tenu de la publication à Cournonterral.*